

"Une leçon pour l'avenir" dans L'Europe en formation (Février 1980)

Légende: En janvier-février 1980, la revue fédéraliste L'Europe en formation analyse le problème de la contribution britannique au budget communautaire qui risque d'entraîner la Communauté dans une crise profonde.

Source: L'Europe en formation. Janvier-Février 1980, n° 235. Paris. "Une leçon pour l'avenir", p. 3-6.

Copyright: (c) L'Europe en formation

URL: http://www.cvce.eu/obj/une_lecon_pour_l_avenir_dans_l_europe_en_formation_fevrier_1980-fr-a80f0a18-52a8-49ad-8fda-7ed83fdb7f7b.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2013

Une leçon pour l'avenir

Editorial

DEPUIS des lustres, nous assistons à un étrange spectacle sur la scène du théâtre d'ombres où s'agitent les partenaires de la Communauté européenne. De nobles et louables déclarations marquent les grandes étapes, mais une attitude pusillanime, rébarbative ou bornée prend la relève dès qu'il s'agit de passer de la coupe aux lèvres, des paroles aux actes. Dans ces conditions, et compte tenu de ce qui s'est passé à Dublin, les 29 et 30 novembre 1979, puis à Strasbourg courant décembre, nous ne pouvons pas être surpris d'avoir à enregistrer un double constat d'échec. La Communauté devra cependant surmonter les conséquences de la crise qu'elle traverse d'ici à Pâques, ou bien elle s'en ira à la dérive.

Au-delà des obscures clartés d'une explication technique et juridique, Mme Thatcher était bien décidée à obtenir de ses mâles partenaires l'effacement du solde budgétaire négatif de la Grande-Bretagne, estimé à 9 milliards de francs pour 1980, de manière que ce que reçoivent les Britanniques des caisses communes ne soit plus désormais inférieur à leur contribution.

Il est vrai que cette contribution devrait atteindre 20,5 % du budget européen alors que l'économie britannique n'entre que pour 16 % dans le P.N.B. communautaire. Il est vrai, aussi, que le «mécanisme correcteur» imaginé en 1975 pour réduire cet écart avait besoin d'être assoupli et amélioré, de façon à permettre à la Grande-Bretagne de diminuer d'un tiers son «déficit» à l'égard de la Communauté. Les huit partenaires de Mme Thatcher étaient disposés à cette concession, dont la commission Jenkins avait fourni les clefs.

Mais le premier ministre britannique a voulu l'Europe toute nue, en exigeant que les dépenses européennes en Grande-Bretagne, au profit des politiques de restructuration régionale, industrielle, charbonnière, soient telles qu'elles permettent de combler le solde du «déficit». C'est sur cet obstacle (pas un penny de plus pour le *Common Market*), que les protagonistes du compromis ont buté, révélant la profondeur du malaise budgétaire: 70 % des crédits de la Communauté sont affectés aux dépenses agricoles qui n'intéressent que subsidiairement un Royaume-Uni qui n'a pas d'excédents à résorber et dont la population agricole est restreinte. Au surplus, nos voisins d'outre-Manche continuent à s'approvisionner largement en beurre et en viande dans le Commonwealth, fournissant ainsi à la Communauté des contribution proportionnelles provenant de taxes perçues aux frontières de la C.E.E. au titre des prélèvements agricoles. Quant aux autres dépenses communes qui intéressent la Grande-Bretagne, il s'agit précisément de ces dépenses «non obligatoires», dont le relèvement substantiel nécessiterait une redéfinition en hausse des ressources propres de la Communauté — ce dont, jusqu'à nouvel avis, ne veut pas le conseil des ministres, partenaire britannique inclus.

Les Neuf doivent se retrouver à nouveau, fin février ou en mars, pour essayer de sortir de l'imbroglio. Ils n'y parviendront pas seulement en faisant preuve d'«esprit de compromis», mais en liant la solution de cet épineux problème à celle, plus générale, de la crise budgétaire majeure que traverse la Communauté européenne. Il faudra que «Maggie» fasse aussi comprendre à certains de ses compatriotes amateurs de diatribes à l'égard du Marché commun, que la Grande-Bretagne n'aurait rien à gagner à quitter les rives du continent pour reprendre le grand large, comme au temps de Sir Winston; que la politique de la «chaise vide» pratiquée naguère par le général de Gaulle serait bien difficile à mener dans le club des Neuf en voie d'élargissement, où le chantage d'un État membre n'aurait plus les vertus persuasives que, dans certains cercles londoniens, on paraît vouloir encore lui attribuer. Le fait que Mme Thatcher mette de l'eau dans son thé, ne signifie cependant pas que la Grande-Bretagne ira à Canossa. Nous l'avons dit et le répétons, rien n'est plus possible dans un cadre budgétaire étriqué et inadapté, destiné à asphyxier lentement la Communauté.

Si, en effet, le Parlement a rejeté le projet de budget à une majorité écrasante, le 13 décembre dernier (228 voix contre 64, alors qu'il suffisait de réunir 206 voix, soit la majorité absolue de l'Assemblée et les deux tiers des suffrages exprimés), c'est probablement parce qu'il a apprécié la gravité de la situation à l'aune des maladresses du conseil des ministres du 23 novembre. Ce jour-là, en effet, tous les desiderata budgétaires du

Parlement européen fraîchement issu du suffrage universel furent rejetés. Les ministres pensaient sans doute qu'ils avaient en face d'eux des figurants.

Or, la bataille budgétaire s'était annoncée comme intéressante et sérieuse dès le moment où le jeune socialiste néerlandais Dankert avait obtenu l'accord de la majorité des parlementaires pour freiner «les charges excessives que représentent les mesures de soutien des prix de certains excédents agricoles» (dépenses obligatoires); pour approuver les priorités mettant l'accent sur les politiques sociale, régionale et énergétique; pour budgétiser le fonds européen de développement et les emprunts, réduire les crédits affectés au stockage de produits laitiers au profit de la restructuration du secteur agricole et transférer certaines dépenses, afférentes aux céréales, au chapitre de l'aide alimentaire. Concrètement, la majorité du Parlement, en accord avec la commission, avait réduit de 280-millions d'unités de compte le soutien communautaire au marché laitier, de 100 millions d'unités de compte l'aide au lait écrémé en poudre, mais inscrit 280 millions d'U.C. de crédits supplémentaires pour financer la restructuration des secteurs agricoles excédentaires, grâce à un renforcement de la taxe de «coresponsabilité» dans le secteur laitier (avec une exonération jusqu'à une production de 60 000 litres).

On voit mal comment et pourquoi ces dispositions remettaient en cause la politique agricole commune. Sans doute, les représentants français à Strasbourg, particulièrement réservés en ce qui concerne les innovations dans le domaine sacré de l'«Europe verte», l'ont redouté, puisqu'ils n'ont pas approuvé l'opération Dankert, mais comme l'a fait observer M. Mehaignerie, les dispositions votées visaient essentiellement les «usines à lait» du nord de l'Europe, et non les petits exploitants, ces petits exploitants qui ont trop souvent servi d'alibi aux lobbies agricoles et qui finissent par considérer le Marché commun comme une chasse gardée.

De même, le conseil a rejeté les demandes d'augmentation de crédits, qui excédaient largement la «marge de manœuvre» dont disposaient les parlementaires (255 millions d'U.C., selon le conseil, 827 millions, selon le Parlement). Début décembre, tout le monde savait donc, à Strasbourg, qu'on s'orientait vers le rejet d'un «mauvais budget», si le conseil des ministres ne faisait pas un effort réel. Une tentative de conciliation eut lieu le 12 décembre, sans résultat. Le conseil acceptait, certes, d'élargir la «marge de manœuvre» en la portant à 455 millions d'unités de compte, mais s'il admettait le principe d'une réduction des mesures de soutien laitier, il ne voulait pas s'engager sur ce point avec précision tant que les prix de la campagne 1980-1981 ne seraient pas fixés. Les ministres estimaient qu'ils n'avaient pas à se laisser imposer un calendrier; les parlementaires redoutaient que les représentants des gouvernements ne se déroberent une fois de plus.

Le rejet du budget et la crise des relations budgétaires avec le Royaume-Uni devraient donc avoir des effets salutaires dans la perspective d'un assainissement de la construction européenne. Mais qu'on ne s'y trompe pas : ce que nous venons de vivre ne sont que des escarmouches. La problématique budgétaire de la Communauté ne sortira pas de l'impasse tant que le conseil n'aura pas accepté un meilleur usage des dépenses obligatoires (c'est-à-dire, en clair, tant qu'il n'aura pas mis un terme à une politique de soutien inconditionnelle des marchés); une proportion des dépenses non obligatoires permettant d'obtenir des effets de reconversion, sur le plan régional, social et industriel; un taux de la T.V.A. communautaire calculé annuellement en fonction des besoins et non en vertu d'un sempiternel 1 % qui conduit, en droite ligne, la Communauté à la paralysie, à partir de 1981. Enfin, une action devrait être dès maintenant engagée pour montrer à l'opinion publique ce qu'a de fallacieux la séparation artificielle des dépenses «obligatoires» et non obligatoires», en attendant une nouvelle conférence de Stresa qui permettrait aux professionnels de l'«Europe verte» de dire clairement, au début des années 1980, ce qu'ils attendent d'une Communauté dont le contexte agricole s'est profondément transformé depuis les années 50.

Il appartient désormais à la commission européenne de présenter un nouveau projet de budget qui puisse, à la fois, servir de base à la fixation de la contribution britannique et qui tienne compte de ce qui vient de se passer entre le conseil et le Parlement, c'est-à-dire entre les deux branches de l'autorité budgétaire européenne. Ce ne sera pas simple, mais nul n'a intérêt à une paralysie générale dans la Communauté, et les événements que nous venons de vivre constituent à cet égard une bonne leçon pour l'avenir.

Le Parlement européen n'appartient pas à la mythologie de l'Europe. En affirmant ses droits, il donne une chance nouvelle à une construction souvent languissante. Il faudra désormais en tenir compte, si on veut

éviter des conflits à répétition.